

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-45

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 05 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme -BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET André à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : CONVENTION AVEC LE PARC NATIONAL DES ECRINS - PETITE CABANE DU CLOT DE DORMILLOUSE

Monsieur le Maire rappelle que la cabane, située sur les hauteurs de Dormillouse, au lieu-dit Les Clots, est une cabane pastorale ancienne à fort enjeu patrimonial. Construite en pierres sèches et aujourd'hui en partie ruinée, il devient nécessaire de procéder à sa restauration. Cette action a pour objectif de maintenir et valoriser un patrimoine bâti du Cœur du Parc national, et ainsi de maintenir un témoignage de la pratique pastorale très ancienne du site, de permettre la mise en œuvre de savoir-faire traditionnels, et de donner une nouvelle vie à cette cabane dans une dimension pastorale actuelle.

En effet, elle pourra servir en espace de stockage pour le berger, en complément de la nouvelle cabane du Clot qui sera construite l'été 2023.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose, la Commune étant propriétaire, de conclure un partenariat avec le Parc, partenaire technique et financier et le Gabion, organisme de formation spécialisée dans les savoir-faire traditionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Parc National des Ecrins et le Gabion

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.